

COMMUNE DU CANNET

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
 NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS
 AUX INONDATIONS

Pour le Préfet,
 Le sous-préfet de Nice-montagne
 SPNM-4488

PORTER À CONNAISSANCE
 JOAHN TOUBHANS


CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 Janvier 2020

ENQUÊTE DU :

APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
 ET DE LA MER



Légende

Administratif

--- Limite communale

Modélisation hydraulique

Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire

— Vallons sur lesquels s'applique le RO

ALEAS	ENJEUX			
	ZPNU	Zones urbanisées	CU	
A1 (Aléa fort)	B1	B2	B3	
A2 (Aléa faible à modéré)	R1	R2	R3	



0 50 100 m

Echelle : 1/5 000